

ORIENTATIONS SUR LES MEILLEURES PRATIQUES NON CONTRAIGNANTES PERMETTANT DE DÉTERMINER SI « LE COMMERCE FAVORISERAIT LA CONSERVATION *IN SITU* »

Les présentes orientations énoncent des points dont l'autorité scientifique et l'organe de gestion (AS et OG) de l'État d'importation peuvent tenir compte lorsqu'elle/il évalue le commerce de spécimens d'une population inscrite à l'Annexe II pour laquelle une annotation exige que l'État d'importation détermine si le commerce favoriserait la conservation *in situ*.

- L'AS et l'OG devraient envisager d'utiliser la liste des avantages possibles pour la conservation *in situ*, figurant ci-dessous comme référence sur la base de laquelle effectuer une évaluation des avantages d'un transfert particulier.
- L'AS et l'OG d'un pays d'importation peuvent souhaiter obtenir une description complète des mesures de conservation proposées dans le cadre, ou en conséquence, d'une transaction proposée, et utiliser la liste ci-dessous pour comparaison ou pour vérification pour voir si les mesures proposées correspondent aux orientations fournies sur les mesures qui favorisent la conservation *in situ*.
- L'AS et l'OG du pays d'importation pourraient essayer d'obtenir le soutien, l'opinion et l'avis de l'AS/de l'OG du pays d'exportation, le cas échéant, concernant en particulier la vérification des activités de conservation proposées.
- Concernant la valeur relative de chacun des avantages possibles du point de vue de leur contribution à la conservation *in situ*, la liste ci-dessous décrit toute une gamme de moyens par lesquels le commerce peut contribuer à la conservation *in situ*, et de ce fait, on peut se demander quel serait l'impact des avantages possibles et comment le poids relatif des impacts pourrait être évalué en vue d'une contribution suffisante.
- Cette détermination est laissée à la discrétion de l'AS et de l'OG du pays d'importation qui l'évaluera au cas par cas, d'après l'information fournie et l'espèce concernée. Dans certains cas, le financement de matériel/équipement et d'infrastructures ainsi que l'investissement dans des technologies visant à protéger l'habitat d'espèces sauvages peuvent être la contribution la plus adaptée si l'espèce concernée est surtout menacée par le braconnage ou le prélèvement pour la consommation locale. Dans d'autres cas, l'expansion, la restauration ou la création d'habitats protégeant et améliorant la qualité et la capacité de charge des habitats, de manière à maintenir des populations viables, peuvent être les formes d'appui les plus adaptées à la conservation *in situ* si l'espèce est surtout menacée par la disparition ou la dégradation de l'habitat.
- Il faudra peut-être combiner certaines solutions avec d'autres pour obtenir une contribution substantielle nette à la conservation de l'espèce dans la nature.

Formes possibles de soutien à la conservation *in situ*

Il convient de souligner que tous les types de soutien doivent avoir pour but de garantir à long terme le maintien des populations d'espèces dans leurs écosystèmes et habitats naturels. Le produit de l'exportation d'espèces sauvages peut être utilisé pour financer directement diverses activités susceptibles de bénéficier à la conservation *in situ* des espèces CITES dans la nature et des écosystèmes dont elles dépendent. Il s'agit notamment, mais pas seulement, des éléments suivants :

- le financement de matériel/équipement et d'infrastructures ainsi que l'investissement dans des technologies visant à protéger les zones dédiées aux espèces sauvages (parcs, zones de conservation et habitats établis) et les espèces protégées qui y vivent ;

- le recrutement de personnel pour améliorer la gestion et la protection des espèces dans leur aire de répartition naturelle ;
- les actions de renforcement des capacités et de soutien au personnel de terrain, aux gestionnaires, au personnel chargé de la conservation *in situ*, aux membres des communautés et aux acteurs locaux afin de :
 - réussir à protéger les espèces menacées du braconnage ;
 - améliorer les capacités techniques permettant d'analyser et de rendre compte des données spatialement explicites en temps voulu ;
 - utiliser des colliers émetteurs, des logiciels, des dispositifs GPS pour protéger les espèces sauvages ;
 - mettre en œuvre des pratiques de gestion des espèces ou des populations scientifiquement fondées ;
- l'expansion, la restauration ou la création d'habitats sécurisant et améliorant la qualité et la capacité de charge des habitats afin que des populations viables puissent être maintenues ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation, d'éducation et de conservation à l'adresse des communautés autochtones et locales afin de :
 - améliorer la coexistence avec la faune sauvage ;
 - développer des systèmes d'incitation à la conservation des espèces menacées afin de réduire les prélèvements là où ils ne sont pas viables d'un point de vue biologique ;
 - fournir une assistance en faveur des moyens d'existence alternatifs ;
 - développer des moyens de dissuasion sans cruauté pour éloigner les espèces ciblées des zones d'habitation humaine et réduire les conflits entre les humains et la faune sauvage ;
 - mettre en œuvre des mesures humaines pour protéger les cultures ;
 - réduire et/ou éliminer l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
 - améliorer les attitudes, les valeurs et les connaissances en matière d'environnement ;
 - développer des compétences qui préparent les individus et les communautés à entreprendre de manière collaborative une action environnementale positive ;
- mener des travaux de recherche pour améliorer la coexistence entre les êtres humains et la faune sauvage ;
- la mise en place de programmes de sauvegarde, de réhabilitation, de réintroduction, de remise en liberté et de suivi après la remise en liberté qui donnent la priorité aux espèces menacées ou en danger ;
- la conduite de recherches sur les espèces menacées, y compris, mais sans s'y limiter, sur l'écologie, le suivi des populations, la santé de la faune sauvage, l'élaboration de suivis et de plans de gestion adaptative ;
- l'élaboration et le soutien aux protocoles de contrôle qui supervisent la mise en œuvre et le suivi des activités liées à la protection et à l'utilisation biologiquement durable des espèces menacées.

Les contributions non monétaires peuvent également constituer des soutiens directs et indirects à la conservation *in situ*. Il s'agit notamment, mais pas seulement, des éléments suivants :

- la recherche depuis des lieux *ex situ* afin de soutenir les travaux scientifiques relatifs à la conservation *in situ* et/ou de contribuer directement à la conservation des espèces ou des écosystèmes :
 - les méthodes de suivi, les informations sur le cycle de vie, les besoins nutritionnels, la transmission et les traitements des maladies ;
 - la modélisation génétique et démographique – afin d'évaluer l'importance relative des différentes menaces pour les différentes populations ;
 - la physiologie animale ;
 - les études écologiques et comportementales ;
 - les programmes d'élevage/de reproduction en captivité reconnus (tels que le SSP de l'AZA, l'EEP de l'EAZA ou les GSMP de la WAZA) qui soutiennent la conservation d'espèces

- menacées dans la nature en relâchant les animaux secourus dans la nature, et/ou à des fins de remise en liberté et de réintroduction ;
 - la santé vétérinaire ;
 - la recherche sur la réduction de la demande de produits de rhinocéros et d'éléphant qui menace les populations sauvages ;
- le développement de connaissances permettant la mise en œuvre de programmes de sensibilisation, d'éducation et de conservation à l'attention des communautés mentionnées ci-dessus ;
 - l'échange de spécimens provenant de programmes d'élevage reconnus (tels que le SSP de l'AZA, l'EEP de l'EAZA ou les GSMP de la WAZA) en vue de leur réintroduction dans la nature, en appliquant les lignes directrices de l'UICN en matière de réintroduction ;
 - l'organisation d'ateliers, de conférences, de symposiums ou d'autres réunions afin de partager et développer les connaissances pour la conservation *in situ* des espèces ainsi que de renforcer les capacités *in situ*.

Vous trouverez ci-dessous une liste de références à des lignes directrices importantes et des exemples de meilleures pratiques en rapport avec notre mandat.

Lignes directrices :

L'UICN dispose de lignes directrices pour les réintroductions et autres transferts d'espèces sauvages
<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2013-009.pdf>

IUCN Species Survival Commission Guidelines on the Use of *Ex situ* Management for Species Conservation: <https://www.eaza.net/assets/Uploads/Position-statements/IUCN-Guidelines-on-the-Use-of-ex-situ-management-for-species.pdf>

IUCN Guidelines (2017) IUCN Guidelines for Determining When and How *Ex Situ* Management Should Be Used in Species Conservation
<https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/conl.12285>

One Plan Approach from IUCN: [The One Plan Approach to Conservation | Conservation Planning Specialist Group \(cpsg.org\)](https://www.cpsg.org/one-plan-approach-to-conservation)

Exemples/meilleures pratiques :

North Carolina Zoo:

https://www.researchgate.net/profile/Larry_Minter/publication/332273276_The_African_elephant_Loxodonta_spp_conservation_programmes_of_North_Carolina_Zoo_two_decades_of_using_emerging_technologies_to_advance_in_situ_conservation_efforts/links/5d3322b74585153e59110155/The-African-elephant-Loxodonta-spp-conservation-programmes-of-North-Carolina-Zoo-two-decades-of-using-emerging-technologies-to-advance-in-situ-conservation-efforts.pdf

Colchester Zoo Project: Elephant Orphanage Project (EOP), South Kafue National Park, Zambia -
<https://www.actionforthewild.org/projects/current-projects/projects-in-africa/elephant-orphanage-project-eop/>

Zoological Society of London – London and Whipsnade

<https://www.zsl.org/conservation/regions/asia/asian-elephant-and-tiger-conservation-in-thailand>

Bechert, U.S., Brown, J.L., Dierenfeld, E.S., Ling, P.D., Molter, C.M. and Schulte, B.A. (2019), Zoo elephant research: contributions to conservation of captive and free-ranging species. *Int. Zoo Yb.*, 53: 89-115. <https://doi.org/10.1111/izy.12211>

The Thermal imaging elephant work at ZSL, zoo elephant contributing to wild counterparts: [HEAT-seeking | Zoological Society of London \(ZSL\)](https://www.zsl.org/conservation/regions/asia/asian-elephant-and-tiger-conservation-in-thailand)

The Aspinall Foundation https://www.aspinallfoundation.org/the-aspinall-foundation/working-around-the-world/?_ga=2.215169107.575971721.1613136783-1464609486.1613136783

Prigen Conservation Breeding Ark <https://prigenark.com>